

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/07/2025 - 76500 - 2013 B 14277 - 794 328 294 - CONDATE

CONDATE

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros
Carte Professionnelle Transaction N° CPI 3502 2019 000 041 095 ;
Siège social : 37, rue Etienne Marcel – 75001 PARIS
RCS PARIS 794 328 294

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIÉS EN DATE DU 3 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Section 1 – Affectation

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 119 931 € de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat	119 931 €
Report à nouveau	934 234 €

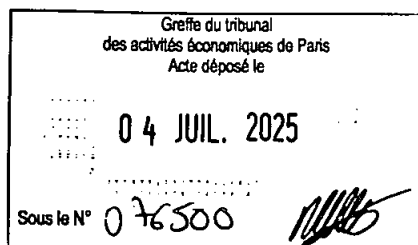
AFFECTATION

Dividendes	100 000 €
Report à nouveau	954 165 €


Section 2 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il y a eu des distributions de dividendes, sur les trois derniers exercices :

Date de versement	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2023	400.000 €		
31 décembre 2022	500.000 €		
31 décembre 2021	400.000 €		



Pour copie certifiée conforme,
La Présidente
INVESTIPROM
Représentée par Maximilien COUFFON



Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 37 RUE ETIENNE MARCEL 75001 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 9 4 3 2 8 2 9 4 0 0 0 1 0 Néant *

				Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>		N-1 <u>31/12/2023</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF						
	Fonds commercial (1)	AH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 250	1 379	9 871	2 391		
	Autres immobilisations corporelles	AT	115 568	33 030	82 538	27 582		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV						
	Avances et acomptes	AX						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS						
	Autres participations	CU	200		200	200		
	Créances rattachées à des participations	BB	2 466		2 466	8 189		
	Autres titres immobilisés	BD	40 420		40 420	40 420		
	Prêts	BF						
	Autres immobilisations financières*	BH	20 592		20 592	16 935		
	TOTAL (II)	BJ	190 496	34 409	156 087	95 717		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL					
En cours de production de biens		BN						
En cours de production de services		BP						
Produits intermédiaires et finis		BR						
Marchandises		BT						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	345 284		345 284	123 117		
Autres créances (3)		BZ	86 314		86 314	407 623		
Capital souscrit et appelé, non versé		CB						
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	500 000		500 000	700 000		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Disponibilités	CF	486 720		486 720	285 953		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	31 392		31 392	14 318		
	TOTAL (III)	CJ	1 449 710		1 449 710	1 531 012		
	COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 640 206	34 409	1 605 797	1 626 729	
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	23 058	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

Certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.00...000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	934 234	1 106 625	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	119 931	227 609	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 164 165	1 444 234	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	94 019	95 180	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	9 596		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	255 020	19 236	
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 998	68 080	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	441 632	182 495		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 605 797	1 626 729		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	399 405	182 495		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCOMP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	15 869	KT	11 250		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	31 311	KW		KX	2 100	
		Matériel de transport *					KY	69 527	KZ		LA	92 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	26 371	LC		LD	1 250	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	143 079	LO		LP	106 600		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	8 389	8V		8W	276		
	Autres titres immobilisés					IP	40 420	IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	16 935	IU		IV	37 733		
	TOTAL IV					LQ	65 745	LR		LS	38 009		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	208 824	OH		OJ	144 609			

CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2		3		4					
INCOMP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	15 869	MJ	11 250	MK	11 250	ML	11 250
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU	31 311	MM	2 100	MN	2 100	MO	2 100
		Matériel de transport				IV	62 500	MP	99 027	MQ	99 027	MR	99 027
	Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	13 181	MS	14 440	MT	14 440	MU	14 440	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IV		NG	122 861	NH	126 818	NI	126 818	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ	6 000	ØX	2 666	ØY	2 666	ØZ	2 666	
	Autres titres immobilisés				II		2B	40 420	2C	40 420	2D	40 420	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	34 076	2E	20 592	2F	20 592	2G	20 592	
	TOTAL IV				I3	40 076	NJ	63 678	NK	63 678	2H	63 678	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	162 937	ØL	190 496	ØM	190 496		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	13 478	QA	1 440	QB	13 539	QC	1 379
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 086	QE	758	QF	26 655	QG	189
	Matériel de transport	QH	54 373	QI	20 902	QJ	51 927	QK	23 348
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 168	QM	2 827	QN	12 503	QO	9 492
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	113 106	QV	25 927	QW	104 625	QX	34 409
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	113 106	QP	25 927	QQ	104 625	QR	34 409

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques nat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages recup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations														
TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant de participations (NP + NQ + NR)	NW						NY				NZ			
							Total général non venant de participations (NS + NT + NU)				Total général non venant de participations (NW - NY)			

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros.

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-I)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévus à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8) DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise :		SAS CONDANTE		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	2 466	UM	2 466	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	20 592	UV	20 592	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	345 284		345 284					
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	49		49					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	11 878		11 878				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	72 083		72 083				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 304		2 304					
	Charges constatées d'avance		VS	31 392		31 392					
	TOTAUX			VT	486 048	VU	486 048	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	39 834		11 202		28 632			
	à plus de 1 an à l'origine		VH	54 184		40 589		13 595			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	9 596		9 596						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	255 020		255 020						
Personnel et comptes rattachés		8C	689		689						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 116		1 116						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	79 373		79 373					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 821		1 821					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	441 632	VZ	399 405		42 227			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	46 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	46 569	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

(9) DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
				3	1	1	2	2	C	2	4		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	119 931				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	34 123		XE	35 906	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	1 783				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX			XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	43 255		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)									I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	6 756	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	205 848	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									WH	
			- imposées aux taux de 19 %									WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs									XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
Majoration d'amortissement *												XD	
Mesures d'incitation à l'investissement	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotés (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	276		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2	
										TOTAL II	XH	276	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI	205 572				
						déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	205 572		XO		

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CONDANTE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	918
---	----	-----

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE Néant *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 106 625	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	227 609		Dividendes	ZE	400 000	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	ØF	1 334 234		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	934 234	
			TOTAL II	ZH	1 334 234			

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	180 766	118 328
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	98 651	XQ	113 518	130 398
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	31 281	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	290 754	393 870
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	83 375	30 000
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	176 732	147 058
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	876 426	819 654
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	
- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS		9Z	10 231	7 151
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	10 231	7 151	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	179 012	114 107
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	138 413	312 685
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*			ØB	30 012	
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK	
				Plus-values à 0 %	JL	
				Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	
				Plus-values à 0 %	JO	
			Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation. Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Table with 6 columns: Nature et date d'acquisition des éléments cédés, Valeur d'origine, Valeur nette réévaluée, Amortissements pratiqués en franchise d'impôt, Autres amortissements, Valeur résiduelle. Row 7: CF ETAT ANNEXE, 138 986, 104 625, 34 361.

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Table with 7 columns: Prix de vente, Montant global de la plus-value ou de la moins-value, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12.8%, 0%), Plus-values taxables à 19%. Rows 7-19 include adjustments and final CADRE A, B, and C.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE

Néant *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : SAS CONDATE		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 080 266
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	12 764
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL I		OX	1 093 030
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	929
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	7 889
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	8 818
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	38 018
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	739 758
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	813
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	778 589
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	323 260
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	323 260
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 093 030
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2024
		GZ	31/12/2024
Date de cessation		HR	

*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 9 4 3 2 8 2 9 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CONDATE

ADRESSE (voie)

37 RUE ETIENNE MARCEL

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

250

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

Total des lignes P1 + P2

P5

2

Total des lignes P3 + P4

P6

250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

EURL

Dénomination

CONFLUENCE

N° SIREN (si société établie en France)

801142415

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

125

Adresse :

N°

3

Voie

AVENUE GERMAINE TILLON

Code postal

35136

Commune

SAINT AJCQUES DE LA LANDE

Pays

FR

Forme juridique

EURL

Dénomination

INVESTIPROM

N° SIREN (si société établie en France)

788654325

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

125

Adresse :

N°

24

Voie

RUE DU GENERAL LECLERC

Code postal

35580

Commune

GUICHEN

Pays

FR

Forme juridique

[Empty]

Dénomination

[Empty]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty]

% de détention

[Empty]

Nb de parts ou actions

[Empty]

Adresse :

N°

[Empty]

Voie

[Empty]

Code postal

[Empty]

Commune

[Empty]

Pays

[Empty]

Forme juridique

[Empty]

Dénomination

[Empty]

N° SIREN (si société établie en France)

[Empty]

% de détention

[Empty]

Nb de parts ou actions

[Empty]

Adresse :

N°

[Empty]

Voie

[Empty]

Code postal

[Empty]

Commune

[Empty]

Pays

[Empty]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

[Empty]

Nom de famille

[Empty]

Prénom(s)

[Empty]

Nom d'usage

[Empty]

% de détention

[Empty]

Nb de parts ou actions

[Empty]

Naissance :

Date

[Empty]

N° Département

[Empty]

Commune

[Empty]

Pays

[Empty]

Adresse :

N°

[Empty]

Voie

[Empty]

Code postal

[Empty]

Commune

[Empty]

Pays

[Empty]

Titre (2)

[Empty]

Nom de famille

[Empty]

Prénom(s)

[Empty]

Nom d'usage

[Empty]

% de détention

[Empty]

Nb de parts ou actions

[Empty]

Naissance :

Date

[Empty]

N° Département

[Empty]

Commune

[Empty]

Pays

[Empty]

Adresse :

N°

[Empty]

Voie

[Empty]

Code postal

[Empty]

Commune

[Empty]

Pays

[Empty]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

N° de dépôt

[]

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

7 9 4 3 2 8 2 9 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CONDATE

ADRESSE (voie)

37 RUE ETIENNE MARCEL

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS CONDANTE			37 RUE ETIENNE MARCEL		
SIRET	7	9	4	3	2
	8	2	9	4	0
	0	0	0	1	0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	163 072	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Impôts nets soumis à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET GEIREC 76 RUE DE CHATEAUGIRON S 76308 5000 RENNES Tél: 02 99 86 31 31		Tél:	
GA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: Lieu PARIS
			Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature
Caractère de conformité fiscale (ECF)			